

## Carte Nationale d'Identité (CNI) :

Les **Cartes Nationales d'Identité** sont délivrées à la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir en règle générale (**liste non exhaustive**):

	Première demande	Renouvellem-ent	Perte/Vol d'une CNI	Modification d'une CNI
Formulaire de demande CERFA rempli au stylo noir (uniquement la 1ere page)	X	X	X	X
2 photographies d'identité identiques et récentes (conforme nouvelle norme)	X	X	X	X
Copie Intégrale d'acte de naissance	X		X	
Livret de Famille	X (nom épouse ou enfant)	X (nom épouse ou enfant)	X (nom épouse ou enfant)	X (nom épouse ou enfant)
Pièce justificative de domicile (Facture eau, gaz, électricité, avis d'impôts...)	X	X	X	X
Attestation d'hébergement et photocopie de la carte d'identité de l'hébergeur ainsi qu'un justificatif à son nom et adresse	X (si résidence chez un particulier)	X (si résidence chez un particulier)	X (si résidence chez un particulier)	X (si résidence chez un particulier)
Ancienne carte d'identité		X		X
Déclaration de perte/vol + 1 document avec photo (permis de conduire, carte de bus...) ou 2 justificatifs différents de domicile			X	
Dispositif du jugement de divorce	X (si nom d'ex-conjoint)	X (si nom d'ex-conjoint)	X (si nom d'ex-conjoint)	X (si nom d'ex-conjoint)
Timbres fiscaux (voir ci-dessous)			X	

En cas de non présentation de l'ancienne CNI, un timbre fiscal de **25 €** doit être fourni.

(Les timbres fiscaux peuvent être achetés dans les bureaux de tabacs, les trésoreries et les services des impôts des entreprises)

Une Carte Nationale d'Identité est valable **10 ans**.

*Les pièces justificatives varient selon les cas, demander au préalable à la Mairie.*